REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2174

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2174

commission principale :	développement économique
objet :	**Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2011**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine et ses partenaires souhaitent accompagner le développement économique de l'agglomération, entre autres, autour des éco-technologies (technologies propres). La filière environnement représentant à Lyon près de 10 % du secteur français, ses acteurs conduisent une politique de développement construite autour de trois axes :

- miser sur l'innovation dans les secteurs prioritaires que sont la chimie durable et le transport urbain,

- agir concrètement en faisant de l'agglomération, le territoire d'expérimentation des offres environnementales innovantes pour les adapter aux usages et aux marchés urbains de demain,

- transformer l'image actuelle de l'agglomération, en matière d'environnement, en misant sur les complémentarités possibles entre les axes de développement économique et les autres actions phares de l'agglomération en matière de développement durable (plan climat, agenda 21, etc.).

Dans ce contexte, le Cluster Lumière, premier cluster en France autour de la filière de l'éclairage, a pour vocation de fédérer les savoir-faire à Lyon et en région Rhône-Alpes. Dans un contexte de marché marqué par les économies d'énergie et par les opportunités offertes par une technologie innovante, la diode électroluminescente, le Cluster s'appuie sur une filière complète et dynamique et sur la notoriété de Lyon dans le domaine de l'éclairage.

Les enjeux du secteur de l'éclairage

Encouragée par le Grenelle de l'environnement et face aux augmentations des prix de l'énergie, la mise en place de solutions innovantes d'éclairage présente un fort potentiel d'économie d'énergie. De même, la technologie Leds, particulièrement prometteuse, offre à terme un rendement énergétique bien supérieur aux systèmes les plus efficaces actuellement, une extrême souplesse d'utilisation et une plus longue durée de vie. La maîtrise de la mise en œuvre de ces nouvelles technologies est essentielle pour le développement de l'innovation et la compétitivité des entreprises de la filière. Elle permet aussi de fédérer les différents acteurs de la chaîne de valeur autour d'une filière éclairage et de préparer les entreprises à une diffusion commerciale et industrielle de ces technologies.

L'éclairage en Rhône-Alpes - une filière complète et dynamique

En Rhône-Alpes, la filière éclairage représente plus de 370 entreprises, soit près de 10 000 emplois, qui couvrent toute la chaîne de valeur : fabricants, ingénieristes, bureaux d'étude, distributeurs, sociétés de service, avec des grands groupes comme Schneider Electric, Philips France, Siemens et des petites et moyennes industries (PMI). Elle s'appuie sur un pôle de recherche avec des laboratoires scientifiques et techniques publics et privés tels que l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) etc., et des centres de formation reconnus.

Le rayonnement de Lyon "ville Lumière"

Lyon et son agglomération disposent d'une image et d'une notoriété reconnues au niveau international dans le domaine de l'éclairage. La Fête des Lumières ou la mise en œuvre d'un plan lumière dans la ville qui s'appuie sur l'excellence des compétences lyonnaises dans le domaine de la conception lumière et de l'éclairage urbain en constitue les vitrines. Par ailleurs, Lyon accueille chaque année Lumiville, le salon international de l'éclairage public, de l'éclairage extérieur et de la mise en lumière et assure également la présidence du réseau des villes Lumière européennes LUCI.

Le bilan 2010

L'étude filière réalisée conforte le Cluster Lumière dans les actions engagées. Il a ainsi permis de mettre en place une plateforme d'innovation technologique autour de la technologie Led (labellisation DATAR Grappe d'entreprise). De plus, les deux premières éditions du Congrès International ForumLeds et la réalisation de l'éclairage de la zone UBPA sur l'Exposition Universelle de Shangai, a permis de valoriser les savoir-faire de la région Rhône-Alpes, accompagner les entreprises dans leur démarche à l'exportation et favoriser le positionnement international de Lyon en terme de Lumière.

Présentation du Cluster Lumière, objectifs et plan d'actions 2011

Le Cluster Lumière, association loi 1901, compte plus de 100 adhérents et a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de Philips France, du Comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville).

Le Cluster Lumière a pour objectif de :

- renforcer l'innovation autour des nouvelles technologies d'éclairage en réponse aux enjeux économiques et de développement durable,
- favoriser la compétitivité et le développement du tissu économique régional, par la création de réseaux d'entreprises et partenariats locaux, nationaux et internationaux.

Un programme d'actions 2011 est proposé autour de 4 axes de développement :

- dynamiser les projets collaboratifs et l'innovation : le Cluster Lumière s'est fixé comme objectif en 2011 de favoriser l'émergence de projets collaboratifs en termes qualitatifs et quantitatifs,

- soutenir la veille et le développement économique : au cours de l'année 2011, seront proposés des flashs d'information (18 numéros prévus en 2011), 6 journées de réflexion autour de thématiques spécifiques (par exemple, la rénovation de l'éclairage public, éclairage dynamique, RT 2012 dans l'éclairage) ainsi que le déploiement de programmes régionaux (accompagnement individuel ou collectif du Conseil régional et de l'Etat),

- renforcer la communication et les échanges dans le Cluster : une newsletter mensuelle sera diffusée vers 8 000 entreprises et laboratoires, trois soirées du Cluster permettront de réunir les adhérents, d'inviter les partenaires et de présenter le Cluster à des adhérents potentiels, le site Internet www.clusterlumiere.com sera enrichi afin de devenir le pilier de promotion et d'échange avec les adhérents et un lien direct sera mis en œuvre avec la plateforme de travail OREE pour les échanges confidentialisés des groupes projets collaboratifs,

- développer l'image du Cluster aux niveaux national et international : le cluster participera en 2011 à des salons et événements en France : Lumiville et In Light Expo du 24 au 26 mai 2011, le Forum Leds en décembre 2011 et le Village des partenaires de la Fête des Lumières.

A ce titre, les actions conduites en 2010, dans le cadre de l'exposition universelle de Shanghai, témoignent que le Cluster Lumière est déjà engagé dans une dynamique internationale. La notoriété de la filière régionale en matière d'éclairage urbain et architectural doit conduire le Cluster Lumière à organiser et formaliser un plan d'actions plus important pour 2011 dans ce domaine : seront privilégiés un accompagnement des entreprises adhérentes à l'international, une veille internationale (marché, commercial, technologique) et une aide afin de répondre à des appels d'offres européens.

Budget prévisionnel 2011

Le soutien de la Communauté urbaine de Lyon au programme d'actions 2011 du Cluster Lumière s'inscrit en cohérence avec la politique dédiée à la filière des éco technologies.

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 30 000 € pour accompagner le programme d'actions 2011 du Cluster Lumière.

Charges	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
Programmes d'actions		Communauté urbaine de Lyon	30 000
projet collaboratif et Innovation	267 300	Conseil régional	225 800
veille technologique et développement économique	24 000	Etat	140 000
communication et éclairage Cluster	63 500	CCI de Lyon	100 000
promotion nationale et internationale	120 000	partenaires privés	276 000
Charges de structure			
ressources humaines	277 000		
frais de fonctionnement	20 000		
Total	**771 800**	**Total**	**771 800**

L'évaluation du programme du Cluster Lumière portera en 2011 sur :

- le nombre de nouveaux projets de R&D et de démonstration,
- l'augmentation du nombre d'entreprises adhérentes,
- le nombre d'entreprises présentes aux conférences technologiques (une quarantaine de participants à chaque conférence) et aux soirées de réseau organisées par le cluster (une soixantaine de participants) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Cluster Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1576.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.